

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CF2325

présenté par
M. Maillot, M. Maurel, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	4 000 000
Conditions de vie outre-mer	0	0
Outil de comparaison des prix (ligne nouvelle)	4 000 000	0
TOTAUX	4 000 000	4 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les péi dits d’Outre-mer font face à un coût de la vie nettement plus élevé que dans l’Hexagone, avec des écarts pouvant atteindre +40 % sur certains produits, notamment alimentaires. Ces différences s’expliquent par des facteurs structurels : éloignement géographique, coûts de transport liés à l’importation, dépendance aux approvisionnements extérieurs et concentration des réseaux de distribution.

Face à cette situation, les consommateurs ultramarins se mobilisent régulièrement contre la vie chère et expriment un besoin constant de transparence. Les dispositifs existants, tels que le Bouclier Qualité Prix, restent insuffisants : ils ne couvrent qu’une partie des produits et leur identification est souvent difficile.

La mise en place d'un outil / borne comparateur de prix permettrait :

Une transparence immédiate et fiable des prix, en affichant clairement les écarts entre produits similaires selon les territoires.

Un renforcement du pouvoir d'achat, en aidant les consommateurs à identifier les produits les plus avantageux et à effectuer des choix éclairés.

Une concurrence plus saine entre distributeurs, incitant à ajuster les prix.

Un outil d'aide à la décision pour les acteurs publics et privés grâce à des données objectives sur les réalités tarifaires.

Une contribution à l'équité territoriale, en garantissant aux citoyens ultramarins le même accès à l'information que ceux de l'Hexagone.

En résumé, cet outil répond à un besoin réel et urgent : rendre les prix lisibles, soutenir le pouvoir d'achat et participer activement à la lutte contre la vie chère dans les Outre-mer.

L'action 01 du programme 138 est abondée de 4 millions d'euros en AE et CP afin d'approvisionner un nouveau programme intitulé « Outil de comparaison des prix » e, AE et CP. Nous invitons le Gouvernement à lever le gage.